

Portefeuille d'identité numérique (Zinzine du 10 août 2023)

Extrait de l'exposé sur le portefeuille d'identité numérique, hiver 2023.

(pasdesnumeros@riseup.net). Copie de l'article sur Radio-Zinzine-Info (04300 Limans) n°970 du 10 août 2023.

Le lien vers le rapport du Sénat permet d'avoir une vision contradictoire intéressante.

Pour la gestion automatique du cheptel humain.

Smart cities, smart planet... Nous entrons dans la société-réseau, où tout objet sans exception - du mobilier urbain à l'arrosage des jardins, des véhicules aux smartphones ambulants - produit en permanence des données informatiques servant à l'optimisation de la gestion des flux et du comportement de ce(ux) qui les génère(nt). Cette société est celle de l'efficacité machinique de l'administration automatique des choses, et de nous-mêmes en tant que sujet connectés, objets communicants. Elle est aussi celle des prothèse technologiques qui nous aliènent et nous remplacent peu à peu.

Le portefeuille d'identité numérique sera probablement l'un des jalons déterminants de cette histoire de notre intégration définitive dans l'Internet des objets. Son adoption risque de compromettre toute idée de retour en arrière. Ce n'est ni une énième théorie du complot, ni de la science-fiction. Cette dystopie est vraiment en train de s'écrire :

2022 : lancement du projet de portefeuille d'identité numérique par la Commission européenne (CE) ; révision du règlement européen encadrant l'identification électronique (ELDAS) ; adoption de la loi LOPMI (sur la technologisation de la police) qui prévoit l'instauration de l'identité numérique en France ;

2023 : développement d'un prototype du portefeuille d'identité numérique européen (par les sociétés Scytales et Netcompany) ;

2024 : tous les Etats-membres de l'UE doivent mettre à disposition de leurs administrés (citoyens, résidents et entreprises) des portefeuilles d'identité numérique interopérables avec ceux des autres Etats-membres de l'UE ;

2030 : la CE s'attend à ce qu'au moins 80% des Européens utilisent le portefeuille d'identité numérique et à ce que les services publics soient d'ici là intégralement digitalisés (objectifs de la « Boussole numérique 2030 » de la CE.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une application pour smartphone utilisable dans n'importe quel pays de l'UE (toutes les applications de « portefeuille » mises en service dans les différents pays de l'UE devront être conçues selon les normes techniques et être « interopérables » entre elles, c'est à dire communiquer et fonctionner ensemble).

Pour chaque individu, son « portefeuille » réunira virtuellement sur son smartphone :

- Les documents et identifiants officiels (générés par les administrations) : carte d'identité, permis de conduire, carte vitale, données de la CAF et des impôts, justificatifs de domicile, preuve des diplômes obtenus, etc., etc.
- Les identifiants dits privés, qui servent notamment aux transactions commerciales : données bancaires permettant de payer, comptes clients, etc.

Autrement dit, tout ce qui sert à identifier une personne et à fournir les preuves des attributs donnant accès à des espaces, des droits ou des services.

Passer un partiel ou un examen médical, louer une voiture, renouveler son passeport périmé, prouver qu'on est en âge de consommer de l'alcool, recevoir des rappels de vaccination, des retraits de points de permis de conduire, signer des contrats, s'enregistrer pour un transport, payer un café... - tout passera désormais par ce « portefeuille ».

QR code à tout va pour prouver que c'est bien toi !

Certaines solutions de ce type déjà présentes sur le marché (par exemple, le Digital ID Wallet de Thalès) utilisent la reconnaissance faciale pour « ouvrir » le portefeuille et génèrent des QR codes comportant les informations nécessaires à chaque opération, que les différentes autorités scannent pour valider l'accès des personnes à différents services.

D'où ça vient ,

Des registres paroissiaux à l'identité numérique, le pouvoir prend depuis longtemps à coeur la tâche d'identifier, de fichier et de classer la population dont il s'adjudge la charge.

L'**anthropométrie** (mesure des particularités dimensionnelles d'un être humain), ancêtre de l'actuelle biométrie, a été mise au point en 1880 pour fichier les délinquants, puis les « nomades », puis a servi à recenser la population juive pendant la Seconde guerre mondiale, avant d'être étendue à tout le monde. Aujourd'hui, la nouvelle carte d'identité électronique est équipée comme l'est aussi le nouveau permis de conduire, d'une puce contenant vos données biométrique (empreintes digitales et photo). Introduite en 1921, la **carte d'identité** », n'avait pas été bien accueillie. « Pourquoi ne pas nous tatouer l'état civil sur le nombril, tant qu'on y est ? », pouvait-on lire dans les journaux de l'époque. La carte d'identité n'est officiellement toujours pas obligatoire, mais, essayez donc de vous en passer !

Le **FNAEG** (Fichier national automatisé des empreintes génétiques), créé en 1998, ne devait au départ enregistrer l'ADN des personnes mises en cause pour des crimes sexuels. Il sera étendu ensuite à presque tous les délits et répertorie aujourd'hui l'ADN de 5,2 millions de personnes (dont 17% seulement jugées coupables).

L'histoire du perfectionnement et de l'**information de l'identification** est longue¹. Ces multiples épisodes (SAFARI, carte d'identité informatisée, INES...) ont généré maintes résistances. Pour calmer l'opposition au projet SAFARI (Système Automatisé pour les Fichiers Administratifs et le Répertoire des Individus) en 1974, l'Etat a créé la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

D'abord dotée d'un pouvoir d'autorisation (et donc celui d'empêcher un projet), celle-ci a eu la mauvaise idée de s'en servir contre un projet d'interconnexion des fichiers de police (STIC). En 2004, l'avis de la CNIL n'est plus que consultatif. Autant dire qu'elle ne sert à rien.

Après avoir habitué les usagers à FranceConnect et à FrancIdentité (couplé à la nouvelle carte d'identité électronique), avec sa sorte de « guichet unique » (smartphonique), le « portefeuille » permettra enfin de contourner la résistance de longue date à l'interconnexion des fichiers.

Où ça va ?

L'identification est à la base du **tri**, du **ciblage**, des **laissez-passer**, et autres **systèmes d'accès conditionnés**. Sans l'identification aucun de ces systèmes ne sauraient marcher.

Les entreprises se servent de l'identification pour mieux cibler, pour s'assurer de la solvabilité d'un client, pour ranger au bon endroit les données valant de l'argent². Pour les Etats, identifier est crucial pour gouverner les populations - et encore plus pour les gérer avec des machines.

¹ Voir Groupe Marcuse. *La Liberté dans le coma. Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer*. La lenteur, 2019.

² Voir Shoshana Zuboff, *L'âge du capitalisme de surveillance*, Zulma, 2020
ertia2.free.fr

Identifier permet de **donner l'accès à certains « droits »** ou privilèges aux personnes jugées conformes pour en bénéficier, de s'assurer à ce que personne ne bénéficie d'un avantage de manière indue et donc, en négatif, **à refuser l'accès à ces mêmes avantages** aux personnes jugées non conformes. Vous avez aimé le *Pass sanitaire*, Vous allez adorer le portefeuille d'identité numérique !

Identifier sert également à la justice et à la police à savoir qui elles doivent **punir ou éloigner de la société**, ce qui va de pair avec la surveillance.

La symbiose, sur le smartphone, de ces différents objectifs (commerciaux et administratifs) a déjà donné naissance à des exemples peu rassurants du **systèmes de crédit social en Chine**³, ou encore du **Portefeuille de citoyen vertueux** (Smart Citizen Wallet) en test à **Bologne** en Italie : les habitants qui le souhaitent peuvent y engranger des points de crédit social quand ils empruntent les transports en commun, quand ils trient leurs déchets, quand ils assistent à des activités culturelles conventionnées...

Si vous trouvez que ces exemples se situent loin de chez vous, voici une citation tirée d'un rapport de la délégation à la prospective du Sénat, **France** : « *Les données médicales d'un individu positif [au Covid 19] pourraient être croisées avec des données de géolocalisation, et, en cas de violation de sa quarantaine, conduire [...] à une désactivation de ses moyens de paiement* ». Bien sûr, cela n'est que de la « prospective », que le rapport préconise en cas de crise... Mais, crise ou pas, on peut s'attendre à ce que la généralisation du « portefeuille » rende bien plus prégnante **l'obligation de l'identification** - puisque, avec le « portefeuille », elle deviendra si facile ! Et, en toute circonstance, il sera plus aisé de vérifier plein de « petits bouts » d'informations propos de chacun et chacune.

Détruire le sens logique

Vous trouvez ça inquiétant quand un robot sur Internet vous prie de démontrer votre « *appartenance à la race humaine* » ? Vous n'êtes pas au bout de vos frayeurs ! Bienvenue dans un monde où la *confiance* est un secteur économique⁴, où la *liberté* est un service, où notre *environnement* devient *mobile* et où l'on cherche activement *l'acculturation* (adaptation à la culture des algorithmes).

Pour ce qui est du « portefeuille d'identité numérique », ses promoteurs donnent large place à **l'inversion** de sens, de lien de cause à effet. Ils affirment, avec aplomb, sans preuve, le contraire de ce qui semble logique ou consultable, et attendent que nous ayons « confiance » sans broncher.

Ils nous disent que le « portefeuille » nous simplifiera la vie - même s'il faut passer par un grand nombre de réseaux technologiques complexes et de serveurs informatiques énergivores, consommateurs de métaux et d'autres matières pour ouvrir un document qu'il suffisait jadis de sortir d'un sac ou d'une poche. Par ailleurs, cette « solution », administrative et commerciale, vient « simplifier » une lourdeur, administrative et commerciale, que l'Etat et le commerce ont eux-mêmes créée.

Ce « portefeuille », les technocrates comptent sur nous pour qu'il se généralise- sinon comment rendre obsolètes les bureaux physiques, où l'on peut rencontrer des interlocuteurs humains, alors que la CE veut « dématérialiser » tous les services publics pour 2030 ? Mais ils disent qu'il nous offre « un éventail encore plus vaste » de « services d'identité complets à la carte ». Les preuves d'identité sont - et seront encore plus - exigées. Etre en mesure de se soumettre à cette

³ Voir Mara Hvistendahl, *Bienvenue dans l'enfer du social ranking*, La Revue du crieur, n°10, juin 2018

⁴ Voir <confiance-numerique.fr>
ertia2.free.fr

contrainte en fournissant la preuve en question devient « un droit » (expression utilisée par la CE).

On nous dit aussi que grâce au « portefeuille », qui réunit à peu près tout ce que l'on peut vouloir savoir sur nous, notre vie privée sera - quel paradoxe ! - mieux protégée. Pourtant FranceConnect s'est fait piratée durant l'été 2022, et la CE elle-même finance le développement de l'ordinateur quantique dont la puissance de calcul rendra caducs tous les systèmes de chiffrement existants !

On nous promet que tout accès à nos données se fera sous notre contrôle... mais que les autorités compétentes pourront désactiver des documents à distance, et le travail de la police s'en trouvera simplifié. En Estonie, l'identité numérique aurait rendu (dixit Thalès) la police 50 fois plus efficace. Nous voilà rassurés !

On nous assure que le « portefeuille » ne sera pas obligatoire. La carte d'identité n'est peut-être officiellement toujours pas obligatoire, mais si vous voulez renouveler la votre, la nouvelle ne peut être qu'électronique et biométrique, et vous devez fournir vos empreintes digitales et votre photo ! Mais très sûrement, comme bien d'autres choses, en vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD) européen, le « portefeuille » ne sera effectivement pas obligatoire. *Il sera seulement incontournable.*

Passons l'habituel langage publicitaire (exemple : « recevoir en temps réel des retraits de points de permis de conduire » devient une « approche personnalisée »). D'autres procédés sont plus étonnants. Sur le site Internet de la CE, comme dans la propagande commerciale (des entreprises comme Thalès), on lit que le « portefeuille révolutionnera notre vie. Grâce à lui, on pourra, partout en UE, « attester de nos droits de résider, de travailler ou d'étudier », « de louer une voiture, d'ouvrir un compte bancaire, de s'enregistrer dans les aéroports » (CE)... Bref, que des choses absolument inédites qu'on peut déjà faire avec notre carte d'identité plastifiée. Mais on nous dit aussi que le « portefeuille » ne changera rien : à quelques détails techniques près - toutes nos données, administratives et privées, accessibles depuis l'écran du smartphone -, il ne ferait que rendre plus pratique ce que nous faisons déjà !

Dans 1984 de G. Orwell, le Parti manie la **double pensée**, sorte de gymnastique mentale qui consiste à accepter comme également vraies deux propositions contradictoires (affirmer à la fois une chose et son contraire). Cette gymnastique sert à brouiller la pensée et à détruire chez l'individu tout sens logique. Thalès, fleuron de l'armement et également l'un des leaders mondiaux dans le domaine de l'identité numérique, voit bien ce parallèle et s'en défend. Il ne faut pas avoir peur, lit-on sur son site Internet : vous voyez bien que « 1984 n'a pas eu lieu » !

Dystopie

La dystopie est un genre littéraire mettant en scène un monde terrifiant résultant de la réalisation d'un certain idéal politique (bonheur, sécurité, progrès, rationalité, paix, etc).⁵ Dans les univers dystopiques, le pouvoir s'efforce de faire en sorte que l'organisation sociale qui permet de réaliser cet idéal devienne irréversible, mettant en place des infrastructures de contrôle de type disciplinaire ou/et visant à conditionner les esprits et les conduites afin d'amener les individus à ne plus concevoir d'autres possibles.

Comme dans toute bonne dystopie, les intentions dans celle qu'on vit - ne sont nullement cachées : **les informations figurant dans cet article** sont tirées du site Internet de la CE⁶, de

⁵ E. Zamiatine, *Nous autres*, 1922 ; A. Huxley, *Le meilleur des mondes*, 1936 ; G. Orwell, *1984*, 1948, etc.

⁶ Identité numérique européenne : <<http://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/european-digital-identity.eu>> ; Europe's Digital Decade : digital targets for 2030 : <<http://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/europes-digital-decade-digital-targets-2030.eu>>
ertia2.free.fr

celui de Thalès⁷, toutes les pages sur l'identité numérique, ou encore celle qui détaille la stratégie marketing ; et d'autres rapports officiels⁸, etc.

Perspectives ?

A. Devenir, de gaieté de coeur, un objet communiquant (et transparent) ;

B. Devenir un objet communiquant triste, fataliste et hanté par le souvenir des rêves de liberté à jamais inaccessibles ;

C. Réagir tant qu'il est encore possible de le faire.

« 90% des utilisateurs de smartphone l'ont toujours à portée de main, nous dit Thalès, et nous serions « *plus susceptibles d'oublier à la maison notre portefeuille que notre smartphone* ». Les médecins s'inquiètent devant l'aggravation de la « nomophobie » (de *no mobile phobie*), l'angoisse de ne pas avoir son mobile sur soi. Voilà enfin le niveau d'addiction qui permet d'imaginer le généralisation du « portefeuille d'identité numérique », la naissance d'un « *jumeau numérique* » (CE), votre avatar de plein droit dans le grand réseau de la Smart Planète ! Un avatar qui permettra aux gestionnaires de s'flux d'anticiper, de modifier et d'optimiser vos faits et gestes. Bienvenue dans le monde du gouvernement automatisé !

Si vous n'êtes pas d'accord, commencez par trouver un moyen de vous débarrasser de votre smartphone. Ce serait déjà un bon pas mais ce n'est là qu'une solution individuelle. Il faut que ça devienne contagieux ! En soi est-ce « classe » de déléguer toute sa vie à un ordinateur de poche ? De ne plus arriver à se passer de lui ? Faites profiter vos amis du doux bruit d'un écran quitte casse (et expliquez leur au passage la distinction entre « contacts » et « amitiés »).

Alors que la CE a fixé un calendrier des plus serrés (2024, c'est demain) ; Alors que les sociétés du numérique jouent les coudes pour profiter de ce nouveau marché ; alors qu'en France, la Poste prend déjà les devants avec son appli d'identité numérique (qui a encore des progrès à faire pour être dans les normes européennes),... les technocrates espèrent que notre transformation en objets communicants passe inaperçue dans le grand flot d'innovations smartphoniques, sous couvert d'une rhétorique de simplification et de promesses de sécurité.

Faisons-le savoir ! Organisons-nous, réfléchissons, parlons-en, cherchons ensemble des idées, avant d'être privés de le faire. Créons des réseaux pour nous entraider. Revendiquons notre refus dans tous les espaces. Rassurons les vieux qui galèrent avec le numérique en leur disant qu'ils ont raison. Donnons aux jeunes l'envie d'être des *en-dehors*. Repérons, tout autour de nous, les instances d'habitation au numérique, au smartphone, au contrôle et au « portefeuille » : la fac, la bibliothèque, l'école des enfants, le bureau, le bureau, les espaces publics. Faisons en sorte que cette habitation n'aille pas de soi ! Perturbons les événements de techno-propagande. Créons, dans la rue, dans les transports, partout où l'on croise encore des gens, des situations propices à lever la tête de l'écran. Brisons ces machines et notre fascination.

Au pire, même si on ne peut garantir un résultat, il y aurait au moins de quoi rendre la vie plus drôle. Et si cela peut aider à prendre la mesure de l'envahissement numérique de nos existences, à s'emparer des décisions prises à notre insu, à questionner d'autres besoins induits par la société industrielle ; si cela peut être l'occasion d'apprendre à faire autrement, d'ouvrir des perspectives nouvelles ; si cela nous fait retrouver le goût du politique et nous libère du temps de cerveau,... ce ne sera pas de trop.

⁷ <www.thalesgroup.com>

⁸ Par exemple : Crises sanitaires & Outils Numériques : le rapport de la délégation à la prospective du Sénat, synthèse : <<https://www.senat.fr/rap/r20-673/r20-673-syn.pdf>>
ertia2.free.fr

[Les liens vers la Commission Européenne sont morts. On peut trouver :

<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/europes-digital-decade-commission-sets-course-towards-digitally-empowered-europe-2030>

.]